

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Séance du jeudi 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Sylvain MAILLARD.

**Présents :** 9

**Votants:** 11

**Sont présents:** Encarnacion FIGUERA, Olivier FOURNIÉ, Sylvain MAILLARD, Laetitia PICOCHÉ, Frédéric SAINT EVE, Ramon SOLA, Anthony MENAGER, Mélodie MOLTO, Cyrielle RANNOU

**Représentés:** Christine MARY, Alexandre AUBRESPY

**Excuses:**

**Absents:** Isabelle BERTRAND, Audrey DELEDALLE, Frédéric HAINKA, Grégory SOUQUET

**Secrétaire de séance:** Frédéric SAINT EVE

---

**Ouverture de séance à 20h03**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu un conseil d'école et qu'une solution doit être trouvée pour les inscriptions au bus scolaire, un ajout d'onglet sur l'application déjà existante pour le RPI.

Anthony Menager arrive à 20h05

Ensuite nous passons à l'approbation des procès-verbaux indiqués sur l'ordre du jour,

- Procès-verbal du 26 mars 2025 : approuvé à l'unanimité
- Procès-verbal du 20 mars 2025 : Approuvé avec une abstention, Monsieur Olivier FOURNIE s'abstient car il n'a pas lu de procès verbal.
- Procès-verbal du 13 mai 2025 : Approuvé avec 5 votes pour 4 abstentions et 1 vote contre Monsieur Olivier FOURNIE 1er Adjoint, estime que le procès verbal ne relate pas le déroulé de la séance, il manque des points abordés et des votes qui ont eu lieu sans le quorum.

**Monsieur FOURNIE Olivier fait les remarques suivantes:**

- Il demande à quoi servent les feuilles de signature des procès verbaux
- il exige que les documents préparatoires des conseils municipaux avec la convocation et l'ordre du jour, et qu'il souhaite que les questions et informations diverses soient détaillées sur celui-ci.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant au conseil municipal que nous avons reçu les modifications des statuts du Grand Narbonne.

Monsieur FOURNIE Olivier 1er Adjoint intervient en informant le conseil municipal qu'il est gêné par le manque de détail concernant la modification des statuts du Grand Narbonne qui doit être votée pendant la séance.

Il indique également qu'il souhaite que les délibérations soient préparées à l'avance par les secrétaires ainsi qu'une synthèse des documents que nous recevons en amont des conseils.

Monsieur le Maire passe les nouveaux statuts au vote du conseil municipal  
9 votes pour            2 abstentions

**Clôture de la séance du conseil municipal à 20h54**

